

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
**MACON**

Séance du : QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
(14 octobre 2024)

Canton de  
**Mâcon-Centre**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET  
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, LOPEZ Patrick.

**Modification du plan  
de financement des  
travaux du COSEC**

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et n'a pas donné pouvoir, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**20**

Suffrages exprimés :

**26**

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Christine ROBIN

**EXPOSE**

Dans le cadre du décret tertiaire, la commune à l'obligation de rénover ses bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Au-delà de cette obligation, le COSEC étant le bâtiment le plus énergivore de la commune avec 15% des consommations annuelles, sa rénovation est une priorité.

Le COSEC accueille deux associations mettant en valeur le sport féminin : le CBBS et l'Association Musicale et Sportive (AMS) pour certains événements.

Par ailleurs, c'est un équipement mis à disposition des écoles de Charnay et de l'Etablissement Régionale d'Enseignement Adapté (EREA).

A ce stade du projet, il convient d'arrêter le plan de financement du projet afin :

- D'indiquer les montants actualisés des subventions accordées et demandées
- De faire apparaître le coût de l'extension du bâtiment qui constitue l'assiette d'une demande : l'opération « Rénovation intérieure et extension du COSEC – Complément DETR 2023 ».

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**8 octobre 2024**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **15 octobre 2024**

DEPENSES (en € HT)			RECETTES (en € HT)	
	Estimatif initial	Coût après Ouverture des offres		
<b>Rénovation énergétique</b>			<b>Rénovation énergétique</b>	
Etudes externes	10 000 €		Subventions de l'Etat Fonds vert	544 369 € (obtenu)
Maîtrise d'œuvre	148 051 €	88 400,00 €	Subventions du Département Appel à projet 2023	90 000 € (obtenu)
Travaux	1 480 917,5 €	1 294 211,62 €	Appel à projet 2024	90 000 € (obtenu)
Coopérants techniques	45 871,5 €	10 440,00 €	Subventions de la Région EFFILOGIS étude	27 739 € (obtenu)
<b>Total</b>	<b>1 684 840 €</b>	<b>1 393 051,62 €</b>	Territoire en action	350 000 € (obtenu)
<b>Rénovation intérieure et extension</b>			<b>Rénovation intérieure et extension</b>	
Maîtrise d'œuvre	71 222 €	79 660,50 €	Subventions de l'Etat DETR 2023	214 703 € (obtenu)
Travaux	626 500 €	1 351 433,95 €	DETR 2023 complément	225 527 € (demandé)
Coopérants techniques	15 954 €	6 395,00 €	Subventions de la Région Territoire en action	443 694 € (obtenu)
Divers			Autofinancement	1 090 980 €
Panneaux de basket		29 941,60 €		
<b>Total</b>	<b>715 676 €</b>	<b>1 467 431,05 €</b>		
Imprévus	37 816 €	112 600 €		
Révision des marchés, taux tolérance		77 975 €		
Divers (test perméabilité air, sondage, conteneur etc..)		15 417 €		
Etude de sol		10 538 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 438 332 €</b>	<b>3 077 012 €</b>		<b>3 077 012 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 925 998 €</b>	<b>3 692 414 €</b>		

Afin de demander un complément à la DETR 2023, il est nécessaire d'identifier les surcoûts entre la demande initiale de DETR au titre de l'année 2023 et la demande de complément.

Pour rappel, entre le mois de février 2023, mois de dépôt de la demande initiale de DETR, et le mois de décembre 2023, mois de la finalisation du dossier de consultation des entreprises, la nature de l'extension a dû être revue. En effet, l'extension limitée prévue initialement n'aurait bénéficié qu'à un utilisateur du COSEC, le CBBS avec la création de bureaux, de la billetterie et l'extension du bar. L'objectif de pérennisation de l'usage du bâtiment n'était donc pas assuré. Il est donc apparu indispensable de prévoir une extension plus ambitieuse afin de créer un espace partagé entre différents utilisateurs du COSEC : CBBS, écoles, association de gymnastique ou toute autre association souhaitant bénéficier d'un espace conséquent (danse, gym douce, réunion jusqu'à 100 personnes, etc.).

Une salle d'une telle surface est, pour l'heure, inexistante à Charnay-lès-Mâcon. Face aux contraintes du site, la seule solution envisageable a été une extension et surélévation en R+1 au-dessus des vestiaires actuels. Cette extension de 379 m<sup>2</sup> permet d'accueillir les 3 bureaux prévus initialement en rez-de-chaussée mais surtout de créer une salle de 295 m<sup>2</sup> avec un accès propre.

Le surcoût de cette extension est de 751 755,05 € HT. Ce montant constitue l'assiette de la demande de complément à la DETR 2023.

Compte tenu du nouveau budget prévisionnel et du plan de financement, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'opération « Rénovation énergétique du COSEC »
- D'approuver l'opération « Rénovation intérieure et extension du COSEC »
- D'approuver les modalités de financement de ces deux opérations
- S'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autoriser Madame le Maire à demander toutes subventions nécessaires à ces opérations, notamment au complément DETR 2023 relatif à l'opération « Rénovation intérieure et extension du COSEC ».

## DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 3 avril 2023 portant approbation du plan de financement de l'opération de rénovation énergétique du COSEC,

**VU** les délibérations du 6 novembre 2023, 17 juin 2024 et du 13 septembre 2024 relatives à l'approbation du plan de financement de l'opération de travaux d'extension et intérieurs du COSEC,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 2 octobre 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions L. VOISIN, P. LOPEZ et le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'opération « Rénovation énergétique du COSEC » ;

**APPROUVE** l'opération « Rénovation intérieure et extension du COSEC » ;

**APPROUVE** les modalités de financement de ces deux opérations ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** Madame le Maire à demander toutes subventions nécessaires à ces opérations, notamment au complément DETR 2023 relatif à l'opération « Rénovation intérieure et extension du COSEC ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024

2024-10-56 

ID : 071-217101054-20241014-2024\_10\_66-DE

